

Nom commercial: Gelatina alba golddr pulvis

Numéro de la matière: 063896

Version: 2 / CH

Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 04.10.19

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Gelatina alba golddr pulvis

N° d'article 06389600

### **Identification de substance / produit**

CAS-Nr. 9000-70-8

EINECS-Nr. 232-554-6

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisation de la substance/préparation**

Aliment, pharmacie

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse/fabricant**

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la

personne

responsable pour

cette FDS

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

### **2.3. Autres dangers**

Pas de dangers particuliers à mentionner.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### **Autres données**

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

#### **Indications générales**

Aucune mesure particulière.

#### **En cas d'inhalation**

Nom commercial: Gelatina alba golddr pulvis

Numéro de la matière: 063896

Version: 2 / CH

Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 04.10.19

Assurer un apport d'air frais. Dégager les voies respiratoires.

**En cas de contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. En général le produit n'irrite pas la peau.

**En cas de contact avec les yeux**

Enlever les lentilles de contact. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

**En cas d'ingestion**

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Sable, Eau pulvérisée, Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, libération de gaz de semipyrogénation nocifs pour la santé.

**5.3. Conseils aux pompiers****Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas requis. Sol très glissant suite au déversement du produit.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Pas de précautions spéciales.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Accueillir à sec. Eviter le dégagement de poussières. Eliminer les restes avec beaucoup d'eau.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Agents dangereux ne sont pas dégagés.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation de poussières. En cas de formation de poussières, procéder à une aspiration.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stabilité au stockage**

Stocker à température ambiante.

Durée de stockage < 1 mois

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver dans un endroit sec.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Protéger du rayonnement solaire. Protéger des salissures.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Nom commercial: Gelatina alba golddr pulvis

Numéro de la matière: 063896

Version: 2 / CH

Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 04.10.19

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

### Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol. Masque anti-poussières; Demi-masque filtrant les particules, filtre P1

### Protection des mains

Gants en caoutchouc nitril - NBR

### Protection des yeux

Lunettes de protection

### Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat</b>	Poudre		
<b>Etat</b>	granulé		
<b>Couleur</b>	jaune pâle		
<b>Couleur</b>	ambrée		
<b>Odeur</b>	faible odeur intrinsèque		
<b>valeur pH</b>			
Valeur	4.0	à	7.0
<b>Point de fusion</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Point d'éclair</b>			
Remarque	Non applicable		
<b>Densité</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Hydrosolubilité</b>			
Remarque	N'est disponible		
<b>Température d'inflammabilité</b>			
Valeur	610		°C

### 9.2. Autres informations

#### Autres données

Produit n'est pas dangereux à l'explosion.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.4. Conditions à éviter

Nom commercial: Gelatina alba golddr pulvis

Numéro de la matière: 063896

Version: 2 / CH

Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 04.10.19

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu si les prescriptions de manipulations sont respectées.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë par voie orale

Espèces	rat		
DL50	>	5000	mg/kg

#### Corrosion/irritation cutanée

Remarque                      Aucun effet d'irritation connu.

#### lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque                      Aucun effet d'irritation connue

#### sensibilisation

Remarque                      Aucune effect de sensibilisation conu.

#### Autres données

Absence de données toxicologiques.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité pour les poissons

Remarque                      Aucun données connues.

#### Toxicité pour les daphnies

Remarque                      Aucun données connues.

#### Toxicité pour les algues

Remarque                      Aucun données connues.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Biodégradabilité

évaluation                      Facilement biodégradable

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

#### Emballages contaminés

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Nom commercial: Gelatina alba golddr pulvis

Numéro de la matiere: 063896

Version: 2 / CH

Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 04.10.19

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	<b>Transport terrestre ADR/RID</b>	<b>Transport maritime IMDG/GGVSee</b>	<b>Transport aérien</b>
<b>14.1. Numéro ONU</b>	Il n'y a pas de marchandise dangereuse	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)      Not water hazardous

Remarque      Classification according to Annex 3 VwVwS

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.